

Le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or,

Objet : Arrêté de dotation exceptionnelle pour la résorption des déficits
Dépendance de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes
Agées Dépendantes "Les Arcades" à Pouilly-en-Auxois géré par le
Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Hébergement pour
Personnes Agées Dépendantes.

Arrêté n° **274/2023** Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du
12 décembre 2022 approuvant le Budget Primitif 2023 et notamment les
crédits inscrits pour les actions en faveur des personnes âgées ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services Départementaux.

ARRETE

Article 1^{er} - A titre exceptionnel pour l'exercice budgétaire 2023, il est alloué
une dotation d'un montant de **355 000 €** à l'Etablissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes "Les Arcades" à Pouilly-en-Auxois

Article 2 - Le montant de cette dotation est utilisé à la résorption des déficits
Dépendance constatés.

Article 3 - Le règlement de cette dotation afférente à la résorption des
déficits fera l'objet d'un paiement unique.

Article 4 - En cas de contentieux, les recours contre le présent arrêté
doivent parvenir au siège du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire
et sociale de Nancy, Cour administrative d'appel de Nancy, 6 rue du Haut
Bourgeois, C.O. 50015, 54035 NANCY CEDEX - dans le délai franc d'un
mois à compter de sa publication ou, à l'égard des personnes et organismes
auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

.../...

Article 5 - Messieurs le Directeur Général des Services du Département de la Côte-d'Or, le Payeur Départemental, le Président du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes "Les Arcades" de Pouilly-en-Auxois et le Directeur de l'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet du Département de la Côte-d'Or.

Fait à Dijon, le

27 octobre 2023



Le Président,

François SAUVADET

Ancien Ministre